

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux ajouter qu'un mot afin d'indiquer bien clairement que le Gouvernement n'a pas—et n'aura probablement pas plus tard,—l'intention de laisser tomber ce projet de loi avant la prorogation du Parlement.

(La motion est adoptée.)

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION TENDANT À INTERDIRE LA FIXATION DES PRIX DE REVENTE PRÉCIS OU MINIMUM

La Chambre reprend la discussion de la motion de l'honorable M. Garson en vue de la 2^e lecture du bill n^o 36 visant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions, de la modification proposée par M. Coldwell et du sous-amendement proposé par M^{me} Fairclough.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord dire quelques mots sur la dernière remarque du chef de l'opposition (M. Drew), à savoir que, pendant que les députés seront chez eux, même pour un séjour écourté, ils pourraient se renseigner sur l'état de l'opinion publique dans chacuns de leurs comtés. Je crois pouvoir affirmer que les témoignages jusqu'ici présentés au comité,—du moins autant que nous, de ce côté-ci, l'ayons pu constater,—révèlent que les citoyens qui se déclarent opposés au projet de loi sont beaucoup plus nombreux que ceux qui l'appuient. Je reconnais tout de même que bon nombre de ces opinions venaient de gens intéressés. Par ailleurs, il est juste de signaler qu'avec le temps on recueille de plus en plus de témoignages de personnes qui s'y intéressent non pas à titre de marchands mais en qualité de consommateurs. On a recueilli une foule de témoignages, (ce qui m'encourage beaucoup à exposer les vues de notre parti) indiquant que les consommateurs commencent à intervenir. Le chef de l'opposition a eu bien raison de formuler sa proposition.

Comme lui, j'ai écouté avec intérêt le député d'York-Sud (M. Noseworthy). Je commenterai un point de son discours. Il a affirmé avec vigueur que nous devrions prendre le temps de réfléchir davantage. Il n'a pas prononcé ces paroles, car ce sont les miennes. Peut-être avons-nous encore le temps d'approfondir la mesure. J'abonde dans ce sens, et je désire dire quelques mots à ce sujet pour faire écho aux remarques du chef de l'opposition. Qu'est-ce qui presse tant? Est-ce une question de vie ou de mort? En vérité, il ne saurait être question de vie ou de mort

[M. l'Orateur.]

que pour ceux dont les moyens d'existence seront compromis par l'adoption de la mesure. Mais personne n'a prétendu que la motion ne pourrait pas attendre quelques semaines sans grand dommage. Personne ne l'a prétendu. Je ne pense pas que le ministre de la Justice (M. Garson) le prétende, pas plus que ne l'a prétendu, très certainement, le premier ministre (M. St-Laurent).

Il me semble donc qu'il n'y a pas de bon motif si ce n'est... comment dire... le sentiment invincible d'orgueil du Gouvernement. Il n'y a pas de raison, à moins que ce ne soit pour le Gouvernement une question de prestige, réel ou imaginaire. C'est sans doute là un trésor qu'il doit garder lui-même et sur la nature duquel, leur laissant ce soin, nous n'avons pas à nous prononcer.

Mais,—et je reviens là-dessus,—il n'y a pas urgence; on ne l'a d'ailleurs pas prétendu. Je ne crois pas me tromper en l'affirmant. Si je me trompe, je suis disposé à en convenir, mais je ne le crois pas.

Je veux maintenant en arriver à quelques questions qui se sont posées à moi, maintenant que j'ai eu davantage l'occasion de lire les témoignages. C'est, je crois, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) qui, l'autre soir, se demandait combien avaient alors lu les témoignages. J'ai consacré à cette lecture tout le temps que j'ai pu, c'est-à-dire un certain nombre d'heures, mais je ne prétendrais certainement pas les bien posséder.

Toutefois, j'ai deux ou trois points à porter à l'attention de la Chambre. En effet, ils me semblent se rattacher à des questions qui touchent de près à ce qui nous occupe en ce moment. Pour commencer, il y a la question longuement discutée en cette enceinte; la façon dont se sont poursuivies les délibérations du comité et les circonstances qui ont entouré ses travaux.

A ce propos, citons un ou deux paragraphes des observations du ministre de la Justice, qui assistait aux séances du comité. Je lirai aussi certaines remarques faites par le sénateur Lambert, que nous connaissons tous. J'aimerais lire en particulier ce qui se rapporte à la constitution du comité et à ses rapports avec le rapport du comité McQuarrie.

Il m'a semblé qu'à l'occasion les termes employés par le ministre de la Justice pouvaient donner à croire que le rapport MacQuarrie était au-dessus de toute attaque et que la seule raison de constituer le comité parlementaire, c'était de permettre aux gens,—c'est ici que les termes employés m'ont surpris,—de permettre, comme en fait foi la